

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 22 septembre 2025**  
~~~~~

**ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS
PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU MULTIACCUEIL "LES LUTINS" À MONTPEYROUX.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 septembre 2025 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 11 septembre 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Béatrice FERNANDO, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAC, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Christian VILOING, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Pierre AMALOU à M. Claude CARCELLER, Mme Christine DEBEAUCE à Mme Martine LABEUR, Mme Véronique NEIL à M. David CABLAT, M. José MARTINEZ à M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY à M. Jean-François SOTO, M. Marcel CHRISTOL à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Anthony GARCIA.

Excusés

Mme Christine SANCHEZ.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 36	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023, fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence supplémentaire en matière d'action sociale et notamment les actions en faveur de la petite enfance ;

VU la délibération du conseil communautaire du 18 novembre 2025 portant modification de l'intérêt communautaire de la CCVH ;

CONSIDERANT que dans le cadre de sa compétence petite enfance, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (CCVH) travaille en étroite collaboration avec la Caisse des Allocations Familiales et la Direction départementale de la Protection Maternelle et Infantile afin de répondre aux besoins des familles en terme de mode d'accueil petite enfance sur le territoire, que de ce fait, le Président a été autorisé à mettre en œuvre avec la CAF de l'Hérault et la DPMI le fonctionnement des 5 multi accueils intercommunaux,

CONSIDERANT que la DPMI demande de mettre à jour le projet d'établissement du multi accueil « Les lutins » à Montpeyroux suite à la visite du 17/06/2025,

CONSIDERANT qu'il s'agit d'une actualisation du projet pédagogique de la structure suite aux aménagements du coin cuisine, ainsi que l'utilisation du jardin comme extension de la pièce de vie des enfants,

CONSIDERANT que toutes les clauses du projet d'établissement restent inchangées et demeurent applicables,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les modifications du projet d'établissement du multi accueil « Les Lutins » à Montpeyroux, en conformité avec la Caisse des Allocations Familiales de l'Hérault et la direction départementale de la protection maternelle et infantile,
- d'autoriser le Président à signer le règlement de fonctionnement.

Transmission au Représentant de l'État N° 3908

Publication le 23/09/2025

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 23/09/2025

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250922-22746-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON

Projet d'établissement

Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje)

« Logo, photos de l'établissement »

Type et Nom de l'établissement : EAJE Les lutins

Nombre de places : 14.....

Adresse : RUE CAGARAULETTE 34150 MONTPEYROUX

☎ 04 /67 /67/87 /66

E-mail : multiaccueil.montpeyroux@cc-vallee-herault.fr

Nom du gestionnaire : Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

Statut du gestionnaire : Etablissement public de Coopération Intercommunale.....

Date :

Cachet, signature

Introduction

La crèche multi-accueil intercommunale « Les Lutins » à Montpeyroux est une structure d'accueil pour les enfants de 18 mois à 3 ans.

Elle est gérée par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (CCVH).

L'objectif principal de ce lieu d'accueil est d'offrir à l'enfant un espace suffisamment sécurisant pour qu'il puisse vivre ses propres expériences et découvrir le monde tout en développant son imaginaire.

Les pratiques professionnelles sont pensées et mises en place au quotidien afin de favoriser l'autonomie de l'enfant. C'est-à-dire accompagner l'enfant à faire seul sous le regard de l'adulte.

Outre l'apprentissage de l'autonomie, la socialisation de chaque enfant reste également un axe majeur, en particulier avant l'entrée à l'école, devenue obligatoire à 3 ans.

1. Projet d'accueil

1.1 Les prestations d'accueil proposées

Le multi- accueil Les Lutins accueille les enfants, âgés de 18 mois à 3 ans (année de scolarisation), du lundi au vendredi de 08h à 18h.

La structure est fermée 3 semaines en période estivale au mois d'août, 1 semaine au mois de décembre. Elle est également fermée les jours fériés suivant le calendrier de l'année en cours et parfois sur certains Ponts.

Le multi accueil propose différents types d'accueils:

- ☐ l'accueil régulier : l'attribution de la place en accueil régulier se fait selon plusieurs critères et elle est soumise à une commission Petite Enfance. Un contrat d'accueil est signé entre l'établissement et la famille. Ce contrat est établi en fonction des horaires préalablement définis par la famille.
- ☐ l'accueil occasionnel: les enfants sont accueillis par demi-journée du lundi au vendredi de 08h à 12h et/ou de 14h à 18h ou en journée complète en fonction de la disponibilité des places.
- ☐ l'accueil d'urgence: il permet de soutenir des familles en difficultés et de les accompagner à court et moyen terme. Il répond à des besoins spécifiques comme un événement familial imprévu, une reprise d'activité professionnelle impromptue. Cet accueil ne pourra excéder une durée d'un mois, révisable en fonction des situations particulières. Le multi accueil peut également accueillir des enfants dans le cadre de priorité sociale, en concertation avec les professionnels partenaires. Un travail en partenariat est alors mis en place. Dans la mesure du possible une période d'adaptation sera proposée à l'enfant afin de faciliter sa venue dans la structure

1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

Le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 Code de la Santé publique :

“Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.”

L'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique est soumis aux mêmes nécessités que tout autre enfant, avec des besoins physiques, physiologiques et affectifs.

L'enfant est donc accueilli dans la mesure où son handicap est compatible avec: la vie de l'établissement, l'agencement des locaux, le personnel (nombre et qualification), le matériel spécifique nécessaire.

L'accueil et l'intégration de l'enfant impliquent l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ou d'un Projet d'Accueil Personnalisé (PAP) par le médecin de structure avec la famille et l'équipe.

L'équipe travaillera en étroite collaboration avec : l'enfant, les parents, les partenaires compétents prenant en charge l'enfant (psychomotricien, kinésithérapeute, orthophoniste, psychologue), la P.M.I. si nécessaire.

Si la prise en charge n'est réellement pas du ressort des compétences de l'équipe ou des possibilités offertes par l'établissement, les parents seront accompagnés et orientés vers un autre projet d'accueil par l'équipe pluridisciplinaire.

1.3 Les compétences professionnelles mobilisées

1.3.1 L'équipe et les intervenants

L'équipe est composée de la direction avec une Educatrice de Jeunes Enfants directrice et une auxiliaire de puériculture, adjointe. L'équipe est complétée par une auxiliaire de puériculture, une animatrice petite enfance titulaire du CAP Petite Enfance et d'un agent titulaire du CAP Petite Enfance à mi-temps auprès des enfants et à mi-temps à l'entretien des locaux.

Une pédiatre est présente 1 fois par mois et forme les agents aux gestes d'urgence. Elle s'assure également que les vaccinations soient à jour et accompagne l'équipe sur l'alimentation et toutes les questions relatives à la santé de l'enfant.

Des intervenants ponctuels sont amenés à intervenir auprès des enfants sous forme ludique en fonction des années et des projets (par exemple, psychomotricien, conteur, différentes compagnies de jeux, intervenants éveil musical, ...).

1.3.2 Le travail d'équipe

La communication et la concertation au sein de l'équipe du multi accueil est primordiale pour garantir une continuité dans l'accueil de l'enfant, pour agir en cohérence afin d'offrir un cadre sécurisant à l'enfant et à sa famille.

Pour se faire des réunions d'équipe ont lieu 1 fois par mois avec l'ensemble du personnel afin d'évoquer les enfants, les projets, l'organisation ou encore les événements à venir. Ce temps est animé par la directrice et son adjointe sans la présence des enfants, après la fermeture de la structure.

Au quotidien l'équipe met en place un cahier de transmission qui est un outil de communication interne. Il permet de partager des informations transmises par les parents et celles à transmettre aux parents. Cela permet de garantir la continuité d'accueil de l'enfant.

Sont également notés le déroulement de la journée ainsi que de petites anecdotes afin de permettre aux familles de visualiser la journée de leur enfant.

L'ensemble des membres de l'équipe doit prendre régulièrement connaissance du cahier afin de saisir toutes les informations.

1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

Un plan de formation annuel, adapté à l'équipe, est élaboré en concertation avec le service Ressources Humaines et la directrice de l'EAJE, afin de concilier la demande de chacun, les besoins du service et les attentes de la direction.

Concernant l'analyse des pratiques professionnelles, une professionnelle extérieure à la collectivité les anime; l'équipe va partir d'observations faites et ensembles le groupe va réfléchir et avancer ensemble en vue de réajustement des pratiques.

L'équipe se voit également proposer des formations régulières in situ, et à l'extérieur, en transversalité entre EAJE, avec d'autres services de la communauté de communes, avec les autres communautés de communes limitrophes, et le Pays Cœur d'Hérault... Ces rencontres permettent aux professionnels de réfléchir sur leurs postures, leur savoir-être, et d'apprendre à mutualiser leur savoir-faire.

De plus, des réunions ponctuelles permettent aux professionnels d'avoir des temps de réflexions et de discussions autour de thèmes émergents. Ces dernières sont encadrées par la chargée de projet et/ou la pédiatre en apportant un autre regard, une autre réflexion au sein des équipes.

Une mutualisation des savoirs et des intervenants peut aussi s'opérer au travers de projets communs.

De plus la directrice du service Petite Enfance et les directrices des EAJE travaillent 2x / mois sur des thématiques spécifiques (ex : fiches de postes ...)

Des réunions « réseau petite enfance » trimestrielles sont également organisées par la directrice du service, les directrices des EAJE et les animatrices du RPE et permettent ce travail de maillage et de mutualisation des savoir-faire.

1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis

Le multi accueil « Les lutins » accueille régulièrement des stagiaires. Après accord du gestionnaire. Les stagiaires sont placés sous la responsabilité de la directrice et confiées à un tuteur, professionnel de la structure. Ce tuteur guide le stagiaire tout au long de son stage par un suivi individualisé.

Un livret d'accueil des stagiaires a été travaillé en réunion avec la chargée de projet et des professionnels référents de chaque structure ; il est distribué à tous les stagiaires à leur arrivée.

Une convention de stage est signée entre l'organisme de formation et la collectivité.

La structure peut recevoir des élèves de collège (stages d'observation et de découverte du milieu professionnel) ou provenant du lycée professionnel. Il peut y avoir des stages plus long notamment pour des étudiants préparant le diplôme d'éducateur de jeunes enfants, d'Auxiliaire de puériculture ou encore le cap petite enfance.

En aucun cas, les stagiaires ne sont comptés dans l'effectif du personnel. Les stagiaires mineurs ne peuvent se voir confier certaines tâches auprès des enfants (changes...) et effectueront un stage surtout centré autour de l'observation. Les stagiaires sont soumis aux mêmes vaccinations que le personnel des établissements.

De même, des apprentis peuvent faire partie des équipes auprès des enfants, en tant que personnel non qualifié. Les apprentis ne doivent pas être comptabilisés pour atteindre les quotas de personnel auprès des enfants.

Le tuteur nommé là aussi par la directrice, accompagne ce jeune tout au long de son apprentissage en le guidant dans sa mission.

2. Projet éducatif

2.1 L'accueil

2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation

Pour mieux connaître et accompagner les familles et les aider lors des premières périodes de séparation avec l'enfant, il est proposé un temps dit de "familiarisation". Ce temps est important et indispensable. C'est un espace-temps de rencontre pensé pour les parents, l'enfant et les professionnels afin de faire connaissance.

Il est important pendant cette période déterminante de faire connaissance avec l'équipe autant pour l'enfant, pour les parents que pour les professionnels et de préserver un lien privilégié à l'enfant, c'est le rôle de l'adulte référent.

Cette période s'étale idéalement sur 15 jours afin de créer progressivement une relation de confiance. C'est un moment d'échange et de communication autour de l'enfant, de son histoire et de ses habitudes de vies (une fiche habitude de vie est donnée à la famille afin d'avoir le plus de renseignements possibles).

Pendant cette période, l'adulte référent accueille quotidiennement la famille et l'enfant. En effet, il est important que l'enfant puisse passer du temps dans son lieu d'accueil accompagné de son parent afin de se sentir en sécurité. La présence du parent le rassure et lui permet d'intégrer ce nouveau lieu et cette nouvelle personne comme faisant partie de sa vie.

L'équipe étant petite nous pratiquons une référence « souple » afin de permettre à l'ensemble de l'équipe d'accompagner au mieux l'enfant et sa famille.

2.1.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

A son arrivée dans la structure, le parent et son enfant sont accueillis par une professionnelle dans le hall d'entrée. L'occasion de parler de l'enfant, de ce qui va bien et ce qui ne va pas. Ces transmissions sont essentielles pour permettre aux professionnels de répondre au mieux aux besoins de l'enfant.

Pendant ce temps une deuxième professionnelle est avec le reste du groupe dans la salle de vie.

Le matin, le temps que tous les enfants soient présents, des espaces de jeux sont aménagés afin que les enfants jouent librement. L'accueil se déroule jusqu'à 9h30 ; à ce moment-là un temps de regroupement dans le dortoir à lieu avec petites chansons ou lecture d'histoires.

L'espace est aménagé dès le début de la journée pour donner envie aux enfants d'aller jouer et ainsi de faciliter la séparation.

Le déroulement de la journée de l'enfant, les activités auxquelles il a participé, les observations faites par l'équipe, son développement ainsi que les anecdotes vécues durant la journée sont transmises aux parents le soir.

Concernant les doudous et les tétines (nommée aussi objets transitionnels) ils permettent à l'enfant de faire le lien entre la maison et la structure. Ils leur apportent une présence rassurante et réconfortante.

Ces objets sont en libre accès (grâce à des pochettes à doudou dans la salle). Au fur et à mesure de l'année, et quand l'enfant est assez sûr l'équipe propose de plus en plus à l'enfant de poser les

doudous ; l'équipe incite aussi l'enfant à retirer sa tétine lorsqu'il souhaite s'exprimer.

Un album photo de la famille de l'enfant est également demandé en début d'année, cela sécurise grandement l'enfant.

2.2 Le soin

2.2.1 L'alimentation

Au niveau des repas la crèche est livrée en liaison froide, par le prestataire (Délégataire). Le repas est livré avant 10h, puis il est ensuite mis en chauffe par l'agent (CAP). Les préférences religieuses ou personnelles sont respectées grâce à une proposition de menus sans porc ou sans viande.

Le menu est affiché à l'entrée à destination des familles.

En terme d'organisation, trois tables sont mises en place avec un adulte à chacune d'entre elles ; les enfants s'installent où ils le souhaitent.

Les enfants sont sollicités progressivement à se servir seul afin qu'ils acquièrent petit à petit une certaine autonomie.

L'adulte référent de la table veille au confort de l'enfant (enfant bien installé sur sa chaise, pied au sol, chaise à la bonne distance de la table ...).

L'adulte sert le repas dans les plateaux repas et devant les enfants. Les plateaux repas permettent aux enfants de choisir par où ils souhaitent commencer leur repas. Les repas sont proposés mais non imposés, l'enfant est libre de manger ce qu'il veut dans le sens qu'il souhaite. Les besoins et goûts des enfants sont respectés mais l'adulte sollicite l'enfant à goûter de nouvelles saveurs. L'adulte ne force jamais l'enfant, il lui propose.

Le temps du repas est un moment convivial, un moment où les enfants peuvent échanger entre eux et discuter.

L'adulte verbalise ce qu'il fait, décrit les aliments et instaure un dialogue autour des plats et du repas afin d'offrir un maximum de vocabulaire culinaire aux enfants. Il intervient le moins possible afin de laisser l'enfant être acteur de son repas.

Chaque enfant mange à son rythme, certains peuvent manger rapidement et aller jouer dans la pièce le temps que les autres enfants terminent leurs repas. Les professionnels s'adaptent au rythme des enfants. A la fin du repas chaque enfant se voit proposer un gant afin qu'il se débarbouille seul, l'adulte est disponible pour l'aider si l'enfant en ressent le besoin.

Concernant les goûters c'est l'équipe en concertation avec le médecin de crèche qui les élabore. La composition varie mais il y a toujours un produit laitier, un fruit (ou compote) ainsi qu'un produit céréalier.

Un travail est en cours avec la chargée de projet afin de limiter le gaspillage alimentaire dans l'idée de sensibiliser les adultes. Nous travaillons également sur la composition des goûters afin d'apporter des goûters les plus qualitatifs possible aux enfants. Pour se faire un travail autour de compositions de gouters issu de l'agriculture biologique, locaux et faits à la crèche est en train de se mettre en place. Des ateliers culinaires avec les enfants sont déjà régulièrement mis en place sur la structure.

2.2.2 Le sommeil

Dormir est un besoin essentiel dans le développement de l'enfant dans la mesure où l'hormone de Croissance (appelée somatotropine) est sécrétée pendant le sommeil. Ainsi, pendant le sommeil, l'ensemble des acquisitions de l'enfant se mettent en place de façon progressive.

Le temps de repos est nécessaire afin que l'enfant puisse à nouveau être disponible pour découvrir, Explorer, s'éveiller au monde qui l'entoure. Pour résumer : dormir, c'est grandir !

De plus, faire la sieste procure une nuit plus tranquille. Une coupure en milieu de journée permet de

faire retomber l'agitation le temps d'un cycle de sommeil profond. La journée se terminera plus calmement, sans période d'énervement

Au Multi-Accueil Les Lutins, un temps de sieste est proposé aux enfants après le repas (aux alentours de 12h15). Chaque enfant a son lit (lit couchette) toujours à la même place. Ses doudous / tétines l'accompagnent dans l'endormissement. Les professionnelles restent présentes dans le dortoir afin de sécuriser les enfants en cas de réveils et par mesure de sécurité.

Les enfants se lèvent à leur rythme, une professionnelle les accueille dans la salle de bains afin de changer la couche, passer au toilette et mettre les habits.

2.2.3 L'hygiène et les soins corporels

Au travers des soins d'hygiène, les objectifs de l'équipe sont de :

- respecter les besoins individuels ;
- assurer le bien-être de l'enfant ;
- favoriser l'autonomie ;
- respecter le corps et l'intimité ;
- verbaliser ce que la professionnelle fait et va faire

L'objectif de ce temps est de rendre l'enfant acteur de son soin. L'adulte agit après avoir prévenu l'enfant de son geste. Tous les gestes de l'adulte seront verbalisés et expliqués à l'enfant tout en respectant son intimité. La professionnelle adapte le soin en fonction du développement moteur de l'enfant, de sa posture, de ses appréhensions.

L'enfant participe à son soin et le change est effectué debout. L'adulte est à ses côtés et le soutient par la parole et le regard. Petit à petit l'enfant devient autonome, il s'habille et se déshabille seul...

L'apprentissage de la propreté est le projet de l'enfant et non celui de l'adulte. Elle doit être amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt) de chaque enfant, et ne doit pas être perçue comme une contrainte. L'apprentissage de la propreté va commencer à la maison et s'accompagne en collaboration avec les parents.

Chaque enfant est différent et ne réagit pas de la même façon face à ce nouvel apprentissage. Il est important de respecter le rythme de chacun. Le rôle de l'adulte est d'apporter du soutien et un accompagnement par l'encouragement.

L'enfant n'est jamais forcé, il a le droit de « régresser ».

Au Multi-accueil Les Lutins, nous disposons de toilettes adaptés à la taille de l'enfant avec une cloison de séparation afin de respecter leur intimité. Afin de suivre ce qui est initié en famille un pot est également à disposition des enfants.

2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil

2.3.1 Le jeu et activités

Le jeu est l'activité principale de l'enfant, il est source de partage, de plaisir et de découverte. L'enfant ne joue pas pour apprendre, mais apprend parce qu'il joue.

Au travers de matériel adapté et renouvelé régulièrement, des réflexions permanentes autour des jeux ont lieu.

L'enfant peut explorer, par le biais de jeux libres ou dirigés, un panel de sensations et d'émotions, qui vont l'aider à se construire et à s'épanouir dans un lieu propice et aménagé pour lui.

L'enfant a besoin de répétition, ses expériences à force de les refaire se transforment et évoluent.

Dans la structure, l'aménagement est pensé pour que chaque enfant puisse faire ses découvertes à son rythme.

L'enfant joue seul avec des jeux installés en amont par l'adulte. Il faut donner envie aux enfants de "jouer", nous mettons en scène la dinette en mettant la table, habillons les poupées et installons les animaux dans la ferme ... A travers ces jeux libres spontanés de construction, d'imitation et de création, l'enfant apprend progressivement à jouer avec les autres.

Par son regard et sa posture l'adulte accompagne l'enfant dans ses découvertes ; il suscite le jeu. L'adulte n'intervient pas dans le jeu de l'enfant, il est à côté à sa hauteur et il évite les déplacements. C'est rassurant pour l'enfant,

Jeux, jouets et activités sont adaptés à l'âge de l'enfant et à son stade de développement. Ils sont désinfectés régulièrement par l'équipe.

Pour permettre à l'enfant un plein épanouissement de son potentiel physique, psychologique, affectif et intellectuel, l'équipe du multi accueil propose d'une part des temps de jeux libres, et d'autre part des activités dirigées.

- Les activités libres

Les activités libres sont des temps privilégiés durant lesquels l'enfant expérimente, découvre, développe sa créativité, son imagination et sa socialisation.

Laisser l'enfant jouer librement, c'est lui permettre d'être autonome. Les enfants ont également le droit de ne rien faire s'il le souhaite.

Les jeux libres sont également pour les professionnelles des moments d'observation.

L'observation est un outil essentiel pour mieux connaître chaque enfant accueilli et adapter la réponse de l'adulte aux besoins de chaque enfant.

- Les activités dirigées

Chaque jour une professionnelle propose au moins un temps d'activités dirigées à un petit groupe d'enfants (5/6 enfants maximum). Les activités dirigées permettent à l'enfant de développer des aptitudes motrices, sensorielles et cognitives, et de favoriser l'expression.

Les enfants sont libres de venir ou non à l'activité proposée.

La durée de l'activité se détermine en fonction du temps de concentration des enfants. Le principe de l'activité n'est en aucun cas l'attente d'un résultat mais essentiellement le jeu et le plaisir que l'enfant prend lors de ce temps.

L'adulte laisse l'enfant découvrir seul et ne fait pas à sa place. Il peut intervenir à la demande de l'enfant.

L'adulte verbalise en permanence ce qu'il fait, ce que l'enfant fait, ce qu'il peut ressentir. L'adulte instaure des règles pour sa sécurité physique mais l'enfant doit ressentir qu'il est vu et reconnu.

Les sorties quotidiennes dans le jardin permettent aux enfants d'élargir leur domaine de jeu, de prendre l'air et de se mouvoir librement. Le jardin est considéré comme une extension de la pièce de vie des enfants.

Les sorties quotidiennes dans le jardin occupent une place centrale dans notre projet pédagogique. Chaque matin, les enfants sont invités à sortir en extérieur, généralement après le temps de regroupement autour de 10h, ou à la suite des activités dirigées, voire en parallèle de celles-ci. Mais également après la sieste et /ou le goûter, nous mettons en place un temps d'ouverture entre la salle principale et le jardin. Cette organisation favorise la libre circulation des enfants entre l'intérieur et l'extérieur, leur offrant ainsi la possibilité de choisir en fonction de leurs envies et de leurs besoins du moment. Ce dispositif répond à notre volonté de respecter les besoins individuels, notamment en termes de rythme, de choix et d'autonomie. Ils peuvent s'engager dans des jeux libres en intérieur, dans un espace sécurisant et familier, ou profiter des jeux extérieurs qui stimulent leur motricité, leur autonomie et leur créativité. Lorsque le temps le permet nous investissons le jardin, pour proposer des jeux de manipulations, de la peinture ou simplement sortir des jeux de construction, mais également pour y prendre les repas.

Ces moments en plein air leur offrent l'opportunité d'explorer un espace de jeu élargi, de respirer le grand air et de développer leur motricité en toute liberté.

Elles permettent aux enfants d'élargir leur domaine de jeu en découvrant un environnement riche,

stimulant et évolutif. En fonction des saisons, des observations et des initiatives des enfants, des propositions spécifiques peuvent être mises en place (jardinage, explorations sensorielles, lectures...)

2.3.2 L'approche artistique et culturelle

Les études scientifiques et les initiatives mises en œuvre sur le terrain montrent que la sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques favorise, dès le plus jeune âge et avant même l'entrée à l'école maternelle, la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant.

Il est d'abord primordial de rappeler que lorsqu'on parle d'éveil culturel et artistique, il n'y a là aucun but d'apprentissage. Ici, c'est la notion de plaisir qui est recherchée. En effet, l'éveil artistique et culturel va participer à l'épanouissement du jeune enfant. L'enfant doit rester libre de se saisir ou non des propositions qui lui sont faites.

Aujourd'hui, de nombreuses initiatives voient le jour pour proposer des activités d'éveil artistique et culturel et l'ouverture au monde de la petite enfance est de plus en plus grande : des spectacles à destination exclusive des tout-petits sont proposés ponctuellement aux enfants accueillis, des expositions sont aussi proposées au sein de la médiathèque.

Et, au quotidien, nous pouvons aussi diversifier les expériences culturelles et artistiques auprès des jeunes enfants. Il pourra ainsi leur être proposés régulièrement des ateliers relevant du domaine des arts plastiques, avec des matières à explorer (peinture, pâte à modeler, argile...), des ateliers d'éveil musical, des temps autour de la littérature, avec la mise à disposition de livres dès le plus jeune âge par exemple...

2.3.3 L'égalité garçon fille

L'égalité, c'est s'assurer que les garçons et les filles sont traités de la même façon et qu'ils ont les mêmes possibilités dans la vie. Un enfant ne devrait donc pas avoir à agir d'une manière particulière ou se voir imposer des limites simplement parce qu'il est un garçon ou une fille.

Malgré les progrès réalisés en matière d'égalité, les stéréotypes sexuels sont encore bien présents et influencent la façon de voir les filles et les garçons. Sans le vouloir, cela peut amener les adultes à traiter d'une manière différente les enfants selon leur sexe.

Quand les stéréotypes sont répétés souvent, les enfants comprennent qu'agir selon les stéréotypes est la façon normale de se comporter.

En tant que professionnel petite enfance, nous devons rester vigilant à ne pas transmettre de manière précoce des stéréotypes liés au sexe de l'enfant, qui induiraient alors des comportements différents à adopter. Nous devons, par exemple, continuer d'encourager les enfants, peu importe leur sexe, à aller vers les activités et jeux qui suscitent leur intérêt, sans jamais les freiner : un petit garçon pourra ainsi très bien décider de jouer aux poupées tout comme une petite fille sera libre de jouer aux voitures par exemple.

3. Le projet social et le développement durable

3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

La mixité sociale est l'un des grands principes de la PSU (Prestation de Service Unique) versée par la CAF aux gestionnaires des crèches multi-accueils. Pour ce faire, la CCVH a établi une grille de critères d'attribution des places en crèches qui favorise la mixité sociale. Une attention particulière est également portée aux familles bénéficiant des minimas sociaux, pour les enfants suivis par le département, ainsi que pour les enfants porteurs de handicap.

Un équilibre est à trouver entre les familles qui ont besoin d'un accueil pour leur permettre de concilier vie professionnelle et vie familiale, et les familles qui ont besoin d'un espace de socialisation pour leurs enfants, ou de temps pour rechercher un emploi, c'est pour cela que les EAJE propose un accueil occasionnel pour les familles qui ont besoin d'un accueil ponctuel et non régulier.

Il existe un partenariat avec la médiathèque de MONTPEYROUX. En effet, de façon régulière, un groupe d'enfants accompagnés par 2 professionnelles se rend à la médiathèque. La bibliothécaire propose un temps de lecture collectif aux enfants, puis ceux qui le souhaitent peuvent regarder des livres en autonomie ou en présence d'un adulte.

De plus, des livres sont empruntés régulièrement à la médiathèque pour varier les lectures des enfants. Ce sont des enfants de l'IME L'ensoleillade qui portent les livres réservés par la crèche, le lundi qui suit aux lutins.

Une liaison entre le multi accueil et l'école maternelle existe aussi. En effet, l'entrée à l'école maternelle représente un changement de rythme et de cadre pour le tout-petit qu'il est nécessaire d'accompagner. Les enfants, qui seront scolarisés à l'école de la commune, sont accueillis, au printemps précédent la rentrée, au sein de l'école maternelle sur plusieurs matinées. La directrice vient également plusieurs fois sur la structure afin de raconter des histoires et de créer les premiers liens. Cet accueil est proposé à tous enfants qui seront scolarisés sur la commune de Montpeyroux.

Visiter, rencontrer et vivre au sein de nouveau lieu le rend plus familier pour l'enfant et sa famille.

3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

Pour que les enfants accueillis puissent s'épanouir à la crèche, il est essentiel de travailler en collaboration avec les familles.

L'équipe leur fait part des observations et questionnements concernant l'enfant. En parallèle, les parents peuvent questionner l'équipe sur des doutes ou des observations concernant leur enfant.

L'équipe est formée à accompagner les familles.

a. Le café des parents

L'équipe organise une fois par trimestre un café des parents dans le but de valoriser, accompagner et soutenir les parents dans leur rôle d'éducateur.

Ce temps d'échange en dehors du quotidien favorise les échanges d'expériences, crée du lien social et favorise la solidarité. Il permet aux parents de trouver une écoute et des éléments de réponses à leurs questionnements, leurs doutes, leurs difficultés.

C'est aussi un moment de rencontre et d'échanges entre pairs, c'est-à-dire entre parents.

b. Les festivités

Plusieurs fêtes sont proposées aux enfants et ouvertes aux parents au cours de l'année comme la fête de Noël ou la fête de fin d'année (été). Les parents sont invités à participer à un goûter partagé avec l'équipe et les enfants. C'est un moment convivial d'échange et de partage entre enfants, parents et professionnels. Ceci permet de créer du lien entre les familles et d'échanger avec eux dans un contexte différent.

c. « Les aventures des lutins », la gazette de la crèche

Cette gazette est un outil de communication qui est publié tous les deux mois. A l'intérieur, on y trouve des textes sur différents thèmes de la petite enfance, des explications sur le fonctionnement de la structure, des photos, événements et autres informations utiles pour les parents. Il permet aux familles de connaître plus spécifiquement la vie de leurs enfants au quotidien dans la structure.

d. Réunions des parents

Une réunion d'entrée est organisée en début d'année pour permettre aux parents de comprendre et mieux connaître la structure qui va accueillir son enfant. C'est un moment d'échange et de partage entre la direction et les parents.

e. Affichage / Informations aux parents

Ceci a pour but d'apporter des informations aux familles sous une forme ludique et visuelle. Cela permet aussi de faire un peu de la prévention sanitaire et sociale.

f. Participation des parents à la vie de la structure

Au cours de l'année, nous invitons les parents à participer à des activités avec leurs enfants au sein de la structure (semaine nationale de la petite enfance, sortie médiathèque ...).

g. Post-Facebook

Régulièrement des post Facebook sont mis en ligne en lien avec le service communication, ces post sont adressés à toutes les familles afin de faire du lien entre la crèche et la famille. Il permet une vision des actions menées en crèche.

3.3 Les actions de soutien à la parentalité

L'accompagnement à la parentalité est un axe fort de la politique petite enfance de la CCVH.

Au sein de la crèche, diverses actions sont d'ores-et-déjà mises en œuvre en termes d'accompagnement à la parentalité.

Dès le 1^{er} jour d'accueil, l'enfant est accueilli avec sa famille par la directrice ou son adjointe. Ils sont accompagnés et présentés à la référente de l'enfant. Pendant cette période d'adaptation, l'enfant et ses parents sont présents dans le futur lieu de vie de l'enfant pour que chacun apprenne à se repérer. La crèche est un lieu ouvert aux familles et chaque parent doit sentir qu'il a sa place et qu'il peut être entendu. Les professionnels sont formés pour accueillir la parole des parents.

Au cours de l'année, différents temps de partage et d'accompagnement sont proposés aux familles; Les objectifs de ces temps d'accueil peuvent être différents. Il peut s'agir de rencontres entre familles comme lors des cafés des parents, ou lors de partage de moments de vie avec leur enfant au sein de son groupe ...

3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

Nous sommes amenés à accueillir en stage des personnes souhaitant bénéficier d'une réorientation professionnelle. L'équipe s'engage à accompagner le stagiaire au mieux afin de leur permettre de

découvrir le travail en crèche.

3.5 La démarche en faveur du développement durable

Les lieux d'accueil de la petite enfance sont des lieux de prévention précoce où parents et professionnels s'interrogent sur leurs pratiques quotidiennes pour préserver la santé des jeunes enfants et transmettre les valeurs du développement durable à la génération future.

La structure s'engage dans l'amélioration de l'environnement et la diminution des perturbateurs endocriniens en modifiant sa politique d'achat et d'équipement. De plus, nous privilégions d'avantage les jeux et jouets fabriqués avec des matériaux écoresponsables, bois, tissus, ...

La structure dispose d'un espace extérieur avec un espace dédié à un petit potager. L'équipe fait participer les enfants aux activités de jardinage. Les jeunes enfants peuvent ainsi découvrir le cycle des plantes, du semis jusqu'à la récolte des fruits et légumes sans oublier les séances d'arrosage du jardin. Cet éveil à la nature est complété par les sorties extérieures qui sont ponctuellement proposées aux enfants.

Le tri sélectif est en place, il permet le recyclage des bio déchets, du papier, carton, verre, plastique, ... Le recyclage des matériaux pour les activités éducatives s'est généralisé. Ces matériaux et objets en carton, plastique, aluminium, inox, tissu permettent de multiples découvertes sensorielles, de créer de nouveaux jeux, de décorer les espaces de vie...

Le recyclage, c'est aussi donner une seconde vie au linge usagé des crèches : des draps housses sont devenus des nappes de table par exemple ...

La réduction des déchets passe par la maîtrise du gaspillage alimentaire en ajustant au mieux les commandes de repas auprès du traiteur et lors des commandes de gouters. Sur ce point un travail est engagé avec la chargée de projet afin de limiter au mieux le gaspillage alimentaire.

Conclusion

Le Multiaccueil les Lutins est un petit établissement à taille humaine. La bienveillance, l'observation et le respect de chacun sont les maitres-mots du travail mené par l'équipe dans un seul objectif : le bien-être de l'enfant et de sa famille.